

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Date	8 juin 2026
Heure	20h
Lieu	Salle communale
Présidence	M. Nicolas Berset, Syndic
Procès-verbal	Mme Valérie Kolly, secrétaire
Excusés	Mmes & MM : Marion Meurie, William Schornoz, Jacques Spicher, Geneviève & François Monnard, Valérie Clerc, Patrick Barbey, Vanessa Berset, Laurent Tinguely, Denis et Lisa Marthe, Valentin et Gaëtan Brodard, Mathieu Limat.

Préambule

C'est avec grand plaisir que M. le Syndic souhaite, au nom de l'ensemble du Conseil communal, la bienvenue à cette assemblée.

Il remercie sincèrement les personnes pour leur présence ainsi que de l'intérêt porté à la vie de la commune. La participation des habitants aux affaires communales contribue au bon fonctionnement de la démocratie locale et permet de construire ensemble l'avenir du village.

M. Berset adresse une bienvenue toute particulière à Madame la Préfète de la Sarine, Lise-Marie Graden, que nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous ce soir. Sa présence témoigne de l'importance des liens qui unissent notre commune aux autorités du district et nous l'en remercions chaleureusement.

Les différents objets qui sont présentés ce soir concernent directement la gestion et le développement de la commune. Nous espérons que les échanges qui suivront se dérouleront dans un esprit constructif, respectueux et convivial.

M. le Syndic déclare l'assemblée ouverte.

Tout d'abord, il cite la liste des personnes qui se sont excusées.

M. Berset relève que la convocation a paru dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg no 21 du 22 mai 2026, page no 992 ; elle a également été publiée sur le site internet de la commune et affichée au pilier public. D'autre part, une invitation personnelle a été adressée à tous les citoyens.

Nomination des scrutateurs

La rangée de gauche est attribuée à M. Bérout ; celle de droite ainsi que la table du Conseil à M. Curchod.

Les personnes ne possédant pas le droit de vote sont invitées à lever la main. 2 personnes se manifestent.

Nombre de citoyens actifs 27

Majorité 14

Tractanda

Le Conseil communal propose de retirer le point 5 de l'ordre du jour relatif au plan financier 2027–2031.

Il s'agit du premier plan financier élaboré par notre commune dans le cadre des exigences légales et, à la demande de la commission financière. À la suite des élections communales du mois de mars et de la reconstitution du Conseil communal à la fin du mois d'avril, le temps à disposition n'a pas permis d'effectuer l'ensemble des analyses nécessaires et de finaliser un document répondant pleinement aux attentes du Conseil et de la population.

Soucieux de vous présenter un plan financier complet, réaliste et de qualité, le Conseil communal préfère reporter ce point à la prochaine Assemblée communale, qui se tiendra le 6 juillet 2026.

Tractanda

1. Approbation du procès – verbal de l'Assemblée extraordinaire du 16 mars 2026
2. Approbation des statuts de la nouvelle région culturelle ARCIA pour la Sarine
3. Comptes 2025
4. Budget d'investissement 2026, demande de crédit budgétaire pour le déplacement d'un collecteur et de conduites pour l'évacuation des eaux
5. Divers / Informations

Aucune remarque quant à la convocation ni pour le tractanda. L'Assemblée est apte à délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 16 mars 2026

Conformément à l'ordre du jour, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 mars 2026 a pu être consulté au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la commune. Il ne sera donc pas lu.

Aucune remarque de la part de l'assistance.

Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée du 16 mars 2026 ?		
Pour à l'unanimité	Contre -	Abstention -

2. Approbation des statuts de la nouvelle région culturelle ARCIA pour la Sarine

C'est Madame Graden, préfète de la Sarine, qui prend la parole pour la présentation de la nouvelle région culturelle ARCIA pour le district de la Sarine ; voir la présentation en annexe.

Mme Graden explique qu'il s'agit d'une nouvelle association de communes qui a été créée suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les agglomérations. Sur le principe, les communes sont obligées de soutenir les institutions culturelles locales. L'Etat soutient la création culturelle et l'Agglo et Coriolis soutiennent la culture régionale. Avec la fin de l'Agglo, le soutien à la culture régionale s'éteint également, d'où la mise en place d'Arcia.

L'adhésion à Arcia coûte CHF 5.— par habitant. Il s'agit du socle de base pour le soutien à la culture régionale. En contrepartie, les sociétés auront droit à des conseils, la population pourra participer à un événement culturel par année ainsi que l'accès à d'autres projets qui doivent encore être mis en place.

En plus de socle de base, il est possible d'adhérer à différents modules. Le Conseil communal de Ferpicloz a décidé de participer au module 1 qui représente un coût de CHF 30.— par habitant. Il s'agit d'un encouragement aux activités culturelles. Pour le module 1, la contre-prestation comprend une action qui favorise la culture à l'école et les jeunes âgés de 18 ans reçoivent gratuitement un abonnement général culturel.

Au niveau de la structure, Arcia est organisée comme une association de commune classique, avec un comité de direction (entre 9 et 11 membres) et une assemblée des délégués. A noter que la commune qui souscrit à un module supplémentaire a droit à des voix supplémentaires. Il y a également une commission financière, une commission culturelle et une commission des infrastructures.

En choisissant le module 1 en plus du socle de base, la commune de Ferpicloz disposera de 6 voix au sein de l'assemblée des délégués. Le coût annuel est d'environ CHF 8 600.--.

Mme Graden énumère encore une fois les prestations pour les habitants : des conseils pour les associations culturelles, la participation à un événement culturel, d'autres prestations encore à imaginer, des subventions pour les entreprises culturelles (par ex. la Tour vagabonde, qui a son siège à Ferpicloz) et un abonnement général culturel offert aux jeunes de 18 ans ; sans compter la fierté de soutenir la culture régionale.

Madame la Préfète termine en précisant que 22 communes ont validé les statuts et que c'est maintenant à l'assemblée communale de le faire.

M. Schmid a bien pris note que la commune disposerait de 6 voix, mais il aimerait savoir sur quel total ?

Mme Graden rétorque qu'avec 6 voix, la commune de Ferpicloz dispose de plus de voix que la plupart des autres communes.

M. Schmid aimerait une réponse plus précise à sa question.

Tout en recherchant l'information, Mme Graden fait remarquer que le total dépend également du choix des autres communes.

Mme Pereira demande pourquoi l'abonnement général culturel n'est pas offert aux retraités ?

Mme la Préfète explique que d'une part il y a déjà des prix pour les rentiers AVS et que l'association ne peut pas tout financer. Le choix s'est porté sur les jeunes pour les pousser à aller vers la culture.

M. Maillard demande ce qu'il adviendra de la région culturelle si une ou plusieurs communes refusent les statuts ?

Mme Graden répond qu'il y a déjà une commune qui a refusé l'adhésion. L'association devra donc s'adapter ; ce qui repoussera l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

M. Schmid constate qu'avec la création d'association, on ajoute CHF 30.— au budget, pour une autre association cela sera CHF 10.— à déboursier et ainsi de suite. A la longue tout cela pèse sur le budget des communes. Il aimerait connaître la capacité d'emprunt d'Arcia et combien de temps restera fixer le montant de CHF 30.— par personne.

Mme Graden répond que la commune s'engage au minimum pour une législature. Au cas où les cotisations viendraient à être augmentées, les communes peuvent se retirer d'un ou l'autre module. Cependant le socle de base de CHF 5.— reste.

Elle revient sur la question des voix et précise qu'il y a actuellement 150 voix si toutes les communes décident de prendre les modules selon ce qui a été prévu.

La limite d'endettement est de CHF 1 million pour la trésorerie et de CHF 5 millions pour les investissements.

M. Schmid remarque que 6 voix sur 150 ça ne fait pas le poids et que notre commune n'aura pas un mot à dire, par exemple pour les emprunts.

Mme Graden rappelle que pour modifier la limite d'endettement, il faut une majorité des $\frac{3}{4}$ des communes qui représente les $\frac{3}{4}$ de la population et que cela est soumis à l'approbation des législatifs, ce qui ne paraît pas si simple.

Elle termine en mentionnant que s'il n'y a plus de soutien, il n'y a plus de manifestation culturelle ; elle revient sur l'exemple de la Tour vagabonde qui a touché env. CHF 240 000.— de subvention. Cette nouvelle association sauvegarde les acquis pour que les habitants puissent bénéficier de la culture régionale.

2.1 Préavis de la commission financière

Monsieur Alain Brodard, président de la commission financière, rapporte que la commission préavis favorablement ce dossier.

L'objet est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Acceptez-vous les statuts de la nouvelle région culturelle ARCIA ?			
Pour	22	Contre 5	Abstention –

M. le Syndic remercie les citoyens pour leur soutien. Il propose de libérer Mme Graden tout en la remerciant chaleureusement de sa présence ainsi que pour les explications fournies.

Mme Graden remercie également les personnes présentes pour leur soutien et prend congé de l'assistance.

3. Comptes 2025

3.1 Présentation générale du compte de résultat

M. le Syndic passe en revue les totaux de chaque dicastère et détaille les principales positions qui s'écartent du budget.

Compte	Libellé	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	271,613.33	3,109.33	299,730.00	5,960.00	228,109.35	3,325.20
			268,504.00		293,770.00		224,784.15
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	23,478.50	4,780.75	32,750.00	5,200.00	26,326.05	6,177.95
			18,697.75		27,550.00		20,148.10
2	FORMATION	418,394.90	31,218.05	445,740.00	31,500.00	420,368.17	29,799.00
			387,176.85		414,240.00		390,569.17
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	17,142.40		22,240.00		20,249.62	
			17,142.40		22,240.00		20,249.62
4	SANTÉ	107,770.40	901.75	126,820.00	1,800.00	123,536.50	324.00
			106,868.65		125,020.00		123,212.50
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	131,704.50	3,635.70	133,160.00	600.00	112,572.08	575.70
			128,068.80		132,560.00		111,996.38
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	117,931.55	4,111.25	137,500.00	3,510.00	135,899.20	4,330.05
			113,820.30		133,990.00		131,569.15
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	176,146.40	145,629.85	210,280.00	173,060.00	197,254.67	159,152.72
			30,516.55		37,220.00		38,101.95
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	6,174.20		6,160.00		2,488.10	
			6,174.20		6,160.00		2,488.10
9	FINANCES ET IMPÔTS	136,934.35	1,213,903.85	143,630.00	1,033,310.00	229,003.08	1,292,122.20
		1,076,969.50		889,680.00		1,063,119.12	

Total des charges CHF 1 407 290.53 Total des revenus CHF 1 267 203.79 pour un excédent de charge de CHF 140 086.74

Principales explications quant aux écarts avec le budget

0 Administration générale

Diminution des charges de CHF 28 000.-

- Jetons de la commission financière CHF 460.- contre CHF 1 360.- au budget. Uniquement 2 séances de la commission ont eu lieu.
- Honoraire de l'organe de révision : nous avons constitué une provision pour la révision des comptes 2025 supérieure au budget de CHF 1 000.-
- Diminution dans les salaires du personnel administratif (secrétariat et finances) de l'ordre de CHF 7 600.-, suite à la démission Mme Hayoz à fin septembre 2025. Les cotisations sociales sont adaptées en conséquence
- Traitement du Conseil communal : il y a des différences dans la répartition de la rétribution du Conseil par dicastère en fonction des heures réellement effectuées selon les dicastères
- Aucun frais d'honoraire de conseiller externe en 2025 (CHF 3 000.- au budget)
- Maintenance informatique = CHF 2 600.- de moins à la suite du changement de logiciel qui a eu lieu en avril 2025
- Aucun frais d'entretien de matériel informatique, de bureau ni pour le bâtiment
- Salaire de conciergerie + CHF 800.- : plus d'heures effectuées notamment pour l'entretien extérieur
- Prime d'assurance en hausse d'environ CHF 1 000.- à la suite de la mise à jour de nos contrats et à l'adhésion à une nouvelle assurance contre les risques "cyber"

1 Ordre et sécurité publics, défense

Diminution des charges de CHF 9 270.-

- Diminution des frais du dicastère du feu de CHF 8 700.- avec notamment la participation au bataillon de la Sarine et les honoraires de spécialiste incendie en baisse par rapport au budget
- Pas de frais de participation à L'ORCOC en 2025

2 Formation

Diminution des charges de CHF 27 300.-

- Baisse de la participation au cercle scolaire de CHF 3 000.-
- Participation du CO en baisse de CHF 6 700.- (charge liée)
- Bâtiment scolaire à Ependes, baisse de CHF 2 500.-
- Transport scolaire = - CHF 6'900.- par rapport au budget : pas de transport à la bibliothèque et mois de transports spéciaux pour des activités
- Baisse de la participation à l'AES de CHF 2 800.- dû au fait qu'il y a eu moins de charge de personnel que prévu. Les subventions aux parents sont en baisse de CHF 2 850.- par rapport au budget (mois de fréquentation que prévu)

3 Culture, sport et loisirs

Pas de différence significative pour ce chapitre

4 Santé

Diminution des charges de CHF 19 000.-

- Il s'agit principalement de charges liées au Réseau Santé Sarine où une baisse des frais financiers des homes et des soins à domicile a été enregistrée
- Il y a également une baisse de la participation aux frais d'accompagnement des personnes âgées de CHF 4 700.-

5 Prévoyance social

Pas de différence significative pour ce chapitre.

- A noter que les frais de salaire de la coordinatrice sociale et communautaire, les frais de formation et les dépenses diverses sont couverts par le prélèvement sur le leg Pohl conformément à la décision de l'assemblée

6 Trafic et télécommunications

Diminution des charges de CHF 19 500.-

- Il y a des différences par rapport aux salaires de l'employé communal dans le dicastère mais le salaire total versé est conforme au budget
- Baisse des frais de déneigement de CHF 7 700.-, ceci est dû aux conditions météo
- Moins de frais pour l'éclairage public (environ CHF 3 200.-) à la suite de l'assainissement complet de l'éclairage public
- Diminution de l'entretien des routes et de l'éclairage de CHF 3 100.-
- Baisse de la participation aux dépenses relatives au trafic régional de CHF 2 780.-

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Diminution des charges de CHF 34 000.- et augmentation des revenus de 9 500.-

- Approvisionnement en eau potable : le chapitre doit être équilibré. Nous avons une attribution au financement spécial du maintien de la valeur de CHF 13 900.- et une attribution au financement spécial de l'équilibre du compte de CHF 7 980.-. Il y a une diminution de l'achat d'eau de CHF 4 000.- et aucune réparation d'hydrante n'a été effectuée en 2025 alors qu'un montant de CHF 6 450.- était prévu au budget.
- Traitement des eaux usées : ce chapitre doit également être à l'équilibre. Nous avons dû prélever CHF 13 200.- au financement spécial du maintien de la valeur et avons pu attribuer CHF 3 940.- au financement spécial de l'équilibre du compte. Ce qui veut dire que les taxes prélevées selon notre règlement communal ne sont pas suffisantes pour couvrir les charges.
- La couverture des charges pour la gestion des déchets doit l'être à 70 %, selon les normes légales. Avec notre règlement actuel nous avons tout juste couvert la moitié des frais. Cela ne respecte ni la loi, ni le principe du pollueur – payeur. A terme nous serons dans l'obligation de revoir nos règlements sur les tâches environnementales afin de respecter la législation.

8 Economie publique

Pas de différence significative pour ce chapitre

9 Finance et impôts

Diminution des charges de CHF 6 700.- et augmentation des revenus de CHF 40 500.-

- Augmentation de l'impôt à la source de CHF 13 000.- suite à l'arrivée de contribuables imposés à la source
- Diminution de CHF 5 000.- des impôts réguliers des personnes physiques et morales par rapport au budget
- Une augmentation de CHF 46 000.- des impôts irréguliers par rapport au budget notamment sur les gains immobiliers et sur les prestations en capital.
- Une de nos obligations a fortement été dépréciée et ce très rapidement. Nous avons enregistré une perte de CHF 21 000.- à la suite de la vente de cette obligation.
- A noter encore le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de CHF 106 729.80 (soit 10% par année sur 10 ans).

Le compte de résultat présente un total de charge de CHF 1 407 290.53 et un total de revenus de CHF 1 267 203.79.- soit un excédent de charges de CHF 140'086.74.

Aucune remarque de la part de l'Assemblée.

3.2 Présentation du compte des investissements

M. le Syndic cite la liste des investissements et fait le point sur leurs soldes.

Compte	Descriptif	Montant adopté par l'assemblée communale	Dépenses cumulées jusqu'au 31.12.2024	Dépenses 2025	Recette 2025	Total	Solde au 31.12.2025	Date de fin
0220.5060.00	Renouvellement du matériel informatique et photocopieur	21 000.00	0.00	19 045.30	0.00	19 045.30	1 954.70	17.03.2025

0220.5200.00	Renouvellement des logiciels métiers administratifs	120 000.00	45 252.00	67 103.70	0.00	112 355.70	7 644.30	
0290.5040.03	Bâtiment communal, réfection et crédit d'étude	1 560 000.00	7 740.00	27 260.00	0.00	35 000.00	1 525 000.00	
3420.5030.01	Mise aux normes de la place de jeux	35 000.00	0.00	39 295.20	0.00	39 295.20	-4 295.20	02.12.2025
6150.5010.05	Chemin piétonnier Les Etangs	125 000.00	3 000.00	678.85	0.00	3 678.85	121 321.15	30.04.2025
6150.5011.00	Assainissement de l'éclairage public, fin	12 500.00	0.00	11 237.00	0.00	11 237.00	1 263.00	
7900.5290.00	Renouvellement du Plan d'aménagement local	20 000.00	4 421.35	10 539.55	0.00	14 960.90	5 039.10	
Totaux		1 893 500.00	60 413.35	175 159.60	0.00	235 572.95	1 657 927.05	

La mise aux normes de la place de jeux a représenté une dépense totale de CHF 39 295.20 ; le crédit approuvé était de CHF 35 000.–, soit un dépassement de CHF 4 295.20 (+11 %).

Ce dépassement s'explique principalement par des travaux plus importants que prévu pour l'enlèvement des anciennes fondations de la tyrolienne ainsi que par les coûts liés à l'évacuation et à la mise en décharge des matériaux. De plus, la réalisation des nouvelles fondations et l'aménagement de la pente nécessaire au bon fonctionnement de la tyrolienne se sont révélés plus conséquents que ce qui avait été estimé lors de l'établissement du budget.

Ces éléments n'ont pu être constatés qu'au cours des travaux. Dès lors, il n'était pas envisageable pour le Conseil communal d'interrompre le chantier et d'attendre une prochaine assemblée communale pour solliciter un crédit complémentaire.

Conformément à l'article 7 du règlement communal des finances, tout dépassement de crédit supérieur à 10 % doit être soumis à l'assemblée communale pour approbation. Le Conseil communal vous demande ainsi d'approuver ce dépassement de crédit de CHF 4 295.20.

Pas de remarque de la part de l'Assemblée.

3.3 Rapport de l'organe de révision

Le rapport de révision du 28 mai 2026 ne sera pas lu. Vous trouverez ci-dessous la conclusion de M. Claude Brodard, expert-réviseur agréé et directeur de GEFID SA.

Nous recommandons de proposer à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de charges du compte de résultat de CHF 140'086.74, un excédent de charges d'investissement de CHF 175'159.60 et des fonds propres après imputation du résultat de CHF 14'598'221.85 ressortant du bilan au 31 décembre 2025.

Pas de question quant au rapport de révision.

3.4 Rapport de la commission financière

Le rapport de la commission financière mentionne que les membres ont entendu le rapport verbal du réviseur le 18 mai dernier. L'excédent de charges a été commenté et expliqué tout comme la somme totale des investissements. Les membres proposent à l'Assemblée d'accepter les comptes 2025.

3.5 Vote final sur le compte de résultat

Acceptez-vous le compte de résultat présentant un excédent de charges de CHF 140 086.74 ?
Pour à l'unanimité Contre Abstention

3.6 Vote final sur le compte des investissements

Acceptez-vous le dépassement de CHF 4 295.20 pour la mise aux normes de la place de jeux ?
Pour à l'unanimité Contre Abstention

Acceptez-vous le compte des investissements (investissement net de CHF 175 159.60) ?
Pour à l'unanimité Contre Abstention

Récapitulation des investissements pour informations

Descriptif	Date approbation	Montant	Dépenses cumulée jusqu'au 31.12.2024	Dépenses 2025	Recette 2025	Total	Solde au 31.12.2025
Renouvellement des logiciels métiers administratifs	18.12.2023	120 000.00	45 252.00	67 103.70	0.00	112 355.70	7 644.30
Bâtiment communal, réfection et crédit d'étude	23.06.2025	1 560 000.00	7 740.00	27 260.00	0.00	35 000.00	1 525 000.00
Assainissement de l'éclairage public, fin	23.06.2025	12 500.00	0.00	11 237.00	0.00	11 237.00	1 263.00
Renouvellement du Plan d'aménagement local	16.12.2024	20 000.00	4 421.35	10 539.55	0.00	14 960.90	5 039.10
Révision du Plan d'aménagement local	15.12.2025	45 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	45 000.00
Aménagement d'une place du village	23.06.2025	30 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00
Réfection de l'enveloppe du bâtiment scolaire à Ependes	15.12.2025	28 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	28 000.00
Etude de faisabilité pour la construction d'une crèche	16.03.2026	30 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00
Signalisation et marquages passages à piétons	15.12.2025	9 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	9 000.00
Achat d'une balyeuse	15.12.2025	10 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	10 000.00
		1 864 500.00	57 413.35	116 140.25	0.00	173 553.60	1 690 946.40

3.7 Rapport de gestion du Conseil communal

M. le Syndic présente le rapport de gestion du Conseil communal pour l'année 2025.

Il s'agit du troisième rapport de gestion annuel du Conseil communal, conformément à l'article 19 de la Loi sur les finances communales (LFCo). Ce rapport est présenté chaque année à l'Assemblée communale, en même temps que les comptes, comme outil d'information destiné à faire état des principales activités et des évolutions importantes intervenues durant l'année écoulée.

Au-delà des chiffres et des données administratives, ce document reflète le travail accompli par le Conseil communal, les commissions, le personnel communal ainsi que les nombreux partenaires qui contribuent au bon fonctionnement de notre commune.

L'année 2025 a été marquée par une activité particulièrement soutenue du Conseil communal, qui s'est réuni à 37 reprises afin de traiter les nombreux dossiers communaux. Parmi les sujets importants figurent notamment la poursuite de la révision de notre Plan d'aménagement local

(PAL), les réflexions autour de la future crèche régionale, les investissements dans nos infrastructures ainsi que le suivi attentif de nos finances communales.

Dans un contexte où les communes doivent répondre à des exigences toujours plus nombreuses et complexes, le Conseil communal a poursuivi son engagement avec sérieux, pragmatisme et sens des responsabilités. L'objectif demeure inchangé : garantir des prestations de qualité à la population tout en assurant une gestion rigoureuse et durable des ressources publiques.

M. Berset remercie chaleureusement ses collègues du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et l'excellent esprit de collaboration qui a régné tout au long de l'année. Des remerciements sont également adressés au personnel communal, aux membres des commissions, aux associations intercommunales ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent, souvent discrètement, au service de notre collectivité.

Pour conclure, M. Berset remercie l'ensemble des habitantes et habitants de Ferpicloz pour leur confiance, leur participation à la vie communale et leur attachement à Ferpicloz. C'est ensemble que nous pouvons continuer à construire une commune dynamique, attractive et tournée vers l'avenir, tout en préservant l'identité, la proximité et la qualité de vie qui font la richesse du village.

Le rapport de gestion est disponible sur le site internet de la commune ou auprès de l'administration communale.

Pas de question concernant le rapport de gestion.

Budget des investissements 2026 - demande de crédit budgétaire

4.1 Crédit d'étude pour le déplacement d'un collecteur et de conduites d'évacuation pour l'eau

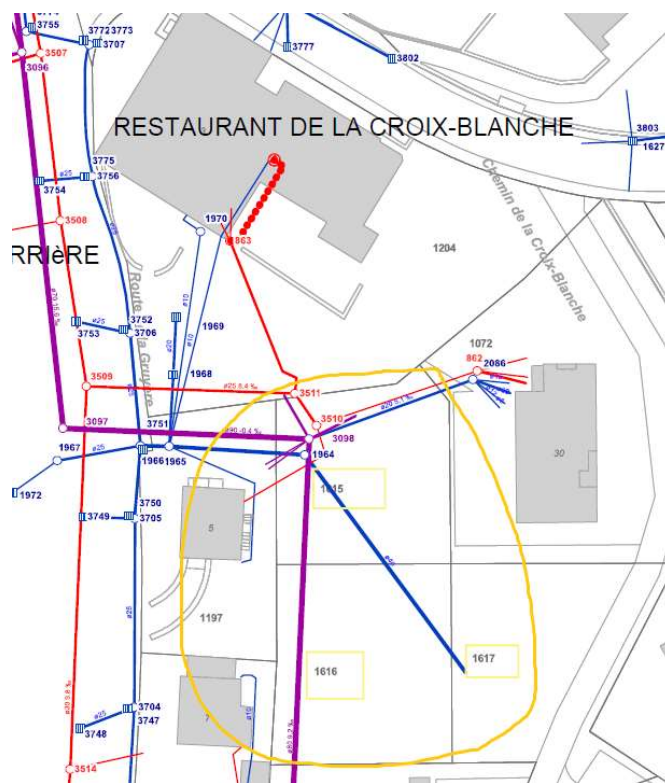
M. Pillonel, conseiller communal, explique que de nouveaux immeubles vont être construits sur les parcelles no 1615, 1616 et 1617, situées au Mouret, « derrière la Croix-Blanche ».

La commune de Ferpicloz, possède, en copropriété avec la commune de Le Mouret, un collecteur ainsi que des conduites pour l'évacuation des eaux sur ces terrains. Afin de permettre les constructions projetées, le collecteur et les conduites doivent être déplacées.

Le propriétaire prend en charge le déplacement des conduites qui sont inscrites au registre foncier ; l'autre conduite et le collecteur sont à charge des communes (70% pour Ferpicloz et 30% pour le Mouret). L'étude prendra également en compte un futur développement de l'endroit.

Mme Oesch ne comprend pas pourquoi la commune de Ferpicloz prend en charge des coûts, alors que les installations à déplacer se trouvent sur la commune de Le Mouret.

M. Pillonel répond que le collecteur et les conduites reprennent les eaux de pluie qui passent par les grilles qui sont sur notre territoire. L'évacuation de ces eaux claires se fait par le ruisseau du Pontet et il s'agit du seul tracé possible qui mène au ruisseau. La commune de le Mouret a également certaines grilles qui sont reliées à ces installations, d'où une répartition des coûts.



Coût de l'amortissement annuel (1.25%, durée 80 ans) : CHF 87.50.--.
 Le financement de l'investissement est assuré par la caisse communale.

4.2 Préavis de la commission financière

M. Alain Brodard, au nom de la commission financière préavise favorablement cet investissement.

4.3 Vote sur l'investissement

Acceptez-vous l'investissement additionnel de CHF 7 000.-- pour le crédit d'étude pour le déplacement d'un collecteur et de conduites pour l'évacuation des eaux ?

Pour **à l'unanimité**

Contre

Abstention

5. Divers et informations

M. Berset a quelques informations à transmettre :

Le pique-nique communal se déroulera le 21 juin prochain. M. le Syndic remercie chaleureusement le comité d'organisation ainsi que toutes les personnes qui s'investissent pour faire de cette manifestation un moment convivial et apprécié de la population.

La prochaine Assemblée communale se tiendra le lundi 6 juillet 2026 à 20h. Il s'agira de l'assemblée constitutive pour la législature 2026 -2031. À cette occasion, les membres des commissions devront être élus.

Le plan financier 2027-2031 sera présenté ainsi que les résultats de l'étude de faisabilité relative à la construction d'une nouvelle crèche à Ferpicloz. Un crédit d'étude destiné à poursuivre le développement de ce projet sera également soumis à l'approbation de l'Assemblée.

M. Frey fait remarquer que la lampe près de chez lui est défectueuse. Il demande de la déplacer dans « le tunnel » qui est très sombre et sans éclairage.

Il rend attentif les membres du Conseil communal que la benne à gazon est dangereuse et qu'il est inacceptable que l'entreprise mandatée fournisse un matériel défectueux. Il souhaite que le Conseil écrive au prestataire pour régler rapidement la situation.

M. Berset répond que pour l'éclairage, le travail est prévu mais que l'entreprise mandatée doit être relancée une nouvelle fois. Il pense également qu'il faudra contacter le prestataire pour la benne à gazon.

Mme Schorderet attire l'attention sur le chemin piétonnier en prolongement de la Route des Lilas. Il est également non éclairé et très sombre. Elle propose d'y implanter des lampes solaires près du sol pour un peu plus de sécurité.

M. Berset en prend note.

M. Bourquenoud a pris note de l'abandon du projet de sentier des Etangs. Cet investissement étant couvert par le legs Pohl, y'a-t-il d'autres projets prévus ?

M. le Syndic explique que les activités de la responsable sociale et communautaire sont déjà couverts par le legs Pohl. D'autre part, le plan financier qui sera présenté tout prochainement reprendra très certainement des projets de cet ordre.

Mme Oesch s'étonne du faible coût de l'assurance conclu pour la cyber sécurité.

M. Berset précise que c'est la première année que cette assurance a été conclue. Il s'agit d'un complément à l'assurance RC déjà existante.

Mme Oesch pense qu'il s'agit d'un risque important et se demande si le montant relativement bas couvre bien tous les risques ? Est-ce que l'assurance a été conclue individuellement ou collectivement avec d'autres communes ?

Il s'agit d'une assurance propre à Ferpicloz. Peut-être que le fait qu'il y ait un petit nombre d'habitants et peu de personne qui ont accès aux données ont influencé le prix.

M. Bourquenoud fait part de ses mauvaises expériences sur la route lorsqu'il part de chez lui et rejoint le carrefour au débouché de la Route des Etangs et de la Rte de la Forêt. Il nous fait part qu'il s'est retrouvé plusieurs fois « nez à nez » avec un automobiliste qui roule en direction de Senèdes et qui coupe complètement le virage. Il estime que l'endroit est accidentogène et espère que le Conseil n'attendra pas un incident avant d'agir.

M. Berset répond que le Conseil n'attend pas un accident avant d'agir car il a déjà fait examiner la zone par un ingénieur. Des mesures ont été proposées et celles-ci ont été insérées dans le plan d'agglomération 5 afin d'obtenir des subventions pour réaménager l'endroit. Ces mesures devront être mises en place entre 2028 et 2032. Cet investissement a été priorisé dans le plan financier.

Suite à la rénovation en cours de la ferme Pauchard, M. Bourquenoud se demande si les véhicules devront reculer sur la route ?

M. Oesch, conseiller communal, répond que les places de parc sont prévues derrière et qu'en principe il ne sera pas nécessaire de reculer directement sur la route.

Au sujet de la rénovation de cette ferme, Mme Pereira fait remarquer qu'il y a régulièrement des véhicules d'ouvriers travaillant sur le chantier qui sont garés sur le trottoir. Pour poursuivre leur chemin, les piétons doivent alors se déplacer sur la route ce qui est dangereux. Elle pense en particulier à l'une des mamans de jour qui se déplace avec des enfants dans le secteur. Elle se demande si la commune a donné une autorisation pour le stationnement sur le trottoir pour ce chantier ?

M. Berset explique que le Conseil communal n'a pas donné d'autorisation pour parquer sur le trottoir et que la remarque a déjà été faite au maître d'œuvre. M. Oesch se charge de lui rappeler encore une fois de ne pas stationner de véhicule sur le trottoir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie une fois de plus les personnes présentes pour leur intérêt et pour leur participation active à la vie de la commune.

Avant de clore la séance, il souhaite adresser ses plus vifs remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs communaux, ainsi qu'aux membres des différentes commissions. Par leur engagement, leur disponibilité et leur professionnalisme, ils contribuent chaque jour au bon fonctionnement de la commune et à la réalisation de nombreux projets au service de la population. Il exprime ses remerciements aux membres du Conseil communal. Leur implication, leur esprit de collaboration et leur sens des responsabilités sont essentiels au développement harmonieux de la commune. Il associe à ses remerciements leurs familles et leurs proches, dont le soutien permet souvent de concilier engagement public et vie privée.

L'Assemblée est déclarée close et chacun est invité à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape.

L'Assemblée se termine à 21h00.

Le Syndic, Nicolas Berset

La secrétaire, Valérie Kolly